

Direction de la Coopération Internationale

VIM

**VOLONTAIRE
INTERNATIONAL
DE MONACO**



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



cooperation-monaco.gouv.mc



Anthony



Laetitia



Matthieu

Parce que c'est agir dans un cadre professionnel bien défini et structuré :

- **Vous êtes envoyé chez un partenaire de la DCI** qui met à votre disposition les moyens matériels et techniques nécessaires pour mener à bien votre mission.
- **La DCI vous apporte un soutien administratif et vous accompagne pendant toute la durée de votre mission**, sur les plans professionnel et personnel. La DCI assure aussi vos conditions de sécurité.
- Sur place, vous pouvez **vous appuyer sur une représentation consulaire monégasque** dans le pays.
- **Les missions proposées correspondent à des besoins exprimés** par nos partenaires locaux et font l'objet d'un descriptif de mission bien défini.

**POURQUOI
S'ENGAGER AVEC
LA COOPERATION
MONEGASQUE ?**

**QUELLES SONT LES
RESPONSABILITES
DU PARTENAIRE ?**

Chaque mission propose de partir en appui d'un partenaire de la DCI. En contrepartie de l'appui d'un VIM, le partenaire s'engage à :

- **Accueillir et orienter le volontaire** au sein de la structure et dans le pays d'accueil
- **Former le volontaire** tout au long de sa mission
- **Communiquer avec la DCI** sur la réalisation de la mission
- **Contribuer à transférer les compétences du volontaire** au personnel local en vue d'assurer la pérennité du travail du VIM après son départ

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME VIM ?

Le programme de **Volontariat International de Monaco (VIM)** a été créé en 2007 par le Gouvernement Princier dans le cadre de sa politique de coopération internationale pour répondre à un double objectif :

- **Proposer à de jeunes adultes de partir vivre une expérience professionnelle de solidarité internationale** dans de bonnes conditions d'encadrement ;
- **Contribuer à la stratégie de Coopération au développement du Gouvernement Princier** en apportant un appui humain et technique à ses partenaires locaux.

Depuis 2007, plus d'une **cinquantaine de volontaires** sont partis pour des missions d'une durée de 1 à 3 ans, dans des pays où la Direction de la Coopération Internationale (DCI) intervient tels que le Liban, le Burkina Faso, Madagascar, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Tunisie...

Les missions s'articulent principalement autour des **4 domaines d'intervention** prioritaires de la Coopération monégasque : **la santé, l'éducation, l'insertion socio-économique et la sécurité alimentaire.**

A QUI LE PROGRAMME VIM S'ADRESSE-T-IL ?



Arnaud



Béatrice

Aux jeunes âgés de 21 à 35 ans, diplômés de l'enseignement supérieur ou technique ayant au minimum une année d'expérience professionnelle (emploi, mission, stage). Au-delà de ces prérequis, les candidats doivent bien entendu correspondre aux profils de poste.

COMMENT POSTULER ?

- Soit en répondant dans un délai de 10 jours à un appel à candidatures publié au **Journal de Monaco** (journaldemonaco.gouv.mc) et dans la presse spécialisée. Une procédure classique de sélection est organisée (sur dossier et entretien), en concertation avec la Coopération monégasque et le partenaire d'accueil.
- Soit, en dehors des appels à candidatures, en envoyant une candidature spontanée à la DCI en remplissant le formulaire de candidature disponible sur cooperation-monaco.gouv.mc à la rubrique **Volontaires Internationaux**.



Charlotte



Hélène

Charlotte, 27 ans

Chargée de projet
ECAR EPHATA / Ecole spécialisée pour les
enfants déficients visuels

Madagascar

« Le bilan de mes 3 années de volontariat est extrêmement positif. Au niveau professionnel, cette expérience m'a permis d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement du monde de l'aide au développement, de m'affirmer dans mes choix professionnels et dans mes relations avec les autres, de gagner en empathie et de faire du dialogue la pièce centrale de toute interaction. Au niveau personnel, j'ai pu mieux me connaître, gagner en confiance en moi et par conséquent être en mesure de mettre à profit mes compétences. »

PARTIR, OUI, MAIS SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Le volontaire bénéficie d'un **accord de volontariat international tripartite**, le liant à la DCI et au partenaire d'accueil. Il existe deux statuts :

- **Le statut junior** pour ceux justifiant d'une expérience professionnelle de une à cinq années
- **Le statut senior** pour une expérience professionnelle de cinq années et plus

Il s'agit d'un programme de volontariat de longue durée : **une année minimum renouvelable jusqu'à trois ans maximum.**



Xavier



Chloé



Camille

Sont garantis pour chaque volontaire :

- **Les frais de voyage aller-retour** sur le lieu de la mission
- **Une indemnité d'installation**
- **Une indemnité forfaitaire mensuelle de subsistance**
- **Une couverture sociale et santé complète**
- **Une assurance rapatriement sanitaire et en cas de crise**
- **Une indemnité forfaitaire mensuelle de retraite**
- **Un billet aller-retour sur son lieu de résidence**

En plus d'une formation de préparation au départ, chaque volontaire a la **possibilité de suivre des formations continues en langue étrangère et en renforcement des compétences.** Et une formation d'aide au retour post-mission !

PARTIR, OUI, MAIS AVEC QUELLES GARANTIES ?

Myriam, 34 ans

Chargée du projet de renforcement de la prise en charge médicale des enfants. Institut Pasteur

Madagascar

« Ma mission a été extrêmement riche en apprentissages sur les plans professionnel et personnel. Ce que je fais aujourd'hui n'a plus rien à voir avec mon métier (infirmière) et ma pratique d'avant. J'ai pu découvrir le monde du développement et de la santé publique, dans un contexte totalement différent qui permet de développer l'ouverture d'esprit et les capacités d'adaptation d'une manière intense et pas toujours facile. Mes perspectives d'avenir ont changé et j'ai encore du mal à me rendre compte que 3 ans ont passé ! »



Myriam



Tom



Julie

Direction de la Coopération Internationale

2, rue de la Lùjèrneta « Athos Palace »

MC - 98 000 Monaco

Tél : (+377) 98 98 44 88

coopint@gouv.mc

cooperation-monaco.gouv.mc



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO